



## Retroactivité d'une décision administrative

Par **christophedpz**, le **09/06/2008** à **15:41**

bonjour

je suis policier municipal titulaire dans la FPT.

J'ai bénéficié depuis mon arrivée d'une bonification de 7 h payée en heures supplémentaires pour chaque dimanche travaillé.

Or, suite à un changement de DGS, ce dernier a interprété à sa façon le protocole des 35 heures qui stipulait que le dimanche c'était 35h + 7h.

Il joue sur le fait que l'inscription 35h + 7 h payé en heures supplémentaires n'y figure pas.

Depuis le 10 décembre 2001 date de la signature du protocole, nous avons bénéficié de cet avantage

Ma question est la suivante:

la mairie nous a informé le 23 avril 2008 que cet avantage était purement annulé. Par conséquence la mairie a appliqué l'effet retroactif de cette décision en nous supprimant de nos salaires cet avantage

La mairie peut elle utiliser la retroactivité de cet avantage?

je vous remercie